

Séance publique du 21 janvier 2008

Délibération n° 2008-4740

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Démarche requalification professionnelle 2007-2008**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service prévention-santé au travail

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 janvier 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La démarche requalification professionnelle a l'ambition de définir une politique d'ensemble pour les métiers de la Communauté urbaine les plus touchés par l'inaptitude physique.

La Communauté urbaine est confrontée au dilemme suivant :

- ses compétences services urbains impliquent un effectif important d'agents de catégorie C technique,
- ces activités -notamment à la propreté et à la voirie- génèrent plus de situations de handicap physique que la moyenne des emplois territoriaux,
- la Communauté urbaine dispose d'un panel restreint d'emplois de catégorie C susceptibles d'accueillir des agents ayant des limites d'activités (le plus souvent en matière de manutention).

Une politique menée à l'échelle de l'effectif de la Communauté urbaine permet :

- de maintenir la marge de manœuvre de postes de reconversion dégagée depuis 12 ans,
- de fédérer et de développer les actions de prévention au niveau :

. de l'emploi, parcours de montée en compétences pour occuper des postes avec une contrainte physique décroissante,

. des conditions de travail (formation manutention manuelle, analyses ergonomiques, évolution des matériels et des outils, etc.).

Progressivement les agents employés sur des postes plus exposés à l'usure physique prennent conscience de l'intérêt de préparer leur reconversion pour parer en amont aux conséquences d'une éventuelle inaptitude physique. Les services ressources humaines se mobilisent pour étudier avec eux les parcours de montée en compétence les plus adaptés à leurs capacités initiales et accompagner les changements induits par la perspective d'un autre emploi.

En 2005 et en 2006, deux délibérations du conseil de Communauté ont permis de rendre transparent cet effort soutenu depuis 1995 pour le maintien dans l'emploi des personnes ayant des limites d'activités sur leur emploi initial.

Aujourd'hui, il est proposé au Conseil de poursuivre les objectifs du volet prévention emploi et de maintenir une marge de reconversion pour des agents de catégorie C technique ayant des limites d'activités.

Les postes de reconversion constituent un moyen privilégié de préparer l'adaptation à un nouveau type d'emploi (travail semi-sédentaire ou sédentaire, nouveaux horaires de travail, nouveau lieu de travail) et de limiter l'inactivité due à l'inaptitude au poste initial.

Ceux-ci sont des postes tremplins pour apprendre un nouveau métier et ultérieurement intégrer un poste classique.

Deux axes de progrès sont proposés :

- créer et préciser le contenu des sept postes de reconversion validés en 2007 en comité technique paritaire (CTP),
- créer dix nouveaux postes dédiés de reconversion pour l'année 2008.

Créer sept postes de reconversion pour l'année 2007

Le détail des missions des postes dédiés en 2007 est maintenant connu, au vu des missions des services et des profils des agents à repositionner :

Services - emplois	N° de poste	Grade
Direction de la propreté		
assistant qualité-sécurité-contrôle à Net 5	08532146	AT1C
suivi des réclamations à Col nord-ouest	08532147	AT2C
enquêteur Givors Grigny Col sud	08532148	AT1C
assistant qualité Net 6	08532149	AT2C
assistant SIG Net 4	08532150	AT1C
Direction logistique et bâtiment		
gestionnaire de pool véhicules	08400479	AT2C
Délégation générale au développement urbain (DGDU) - Grand projet de ville (GPV) Duchère		
agent d'accueil	08600482	AA2C

Ces postes peuvent être pourvus par tous les agents du cadre d'emplois d'adjoint technique ;

Accepter le principe de dix postes de reconversion pour l'année 2008

Les missions de ces dix postes seront à définir.

Ce qui portera à 108 le nombre de postes dédiés à la reconversion à la fin de l'année 2008. Une équipe d'emplois temporaires de 3 à 6 postes permettra la construction de parcours de qualification alternant formation, stages d'immersion, missions temporaires. Les agents affectés à cette équipe temporaire effectueront des missions de renfort ponctuel des services.

Les gains permis par la création des postes de reconversion :

La Communauté urbaine est en auto-assurance pour les risques maladies et accidents de service. A ce titre, elle prend en charge les coûts de rémunération et d'indemnités versées aux agents, y compris quand ils ne travaillent pas.

Avec dix postes de reconversion créés chaque année, une marge de manœuvre est possible pour trois ou quatre fois plus de repositionnements.

Aujourd'hui, l'organisation mise en place à la Communauté urbaine depuis 2005 a permis de repositionner, d'octobre 2005 à décembre 2006, 72 agents qui avaient des limites d'activités au poste, avec tout l'accompagnement humain correspondant : implication du management à chaque niveau et des équipes ressources humaines. Pour 32 agents, c'est un retour à l'emploi qui a été organisé.

Une étroite collaboration entre les services ressources humaines de proximité et fédéraux est un gage de réussite de ces repositionnements.

Les gains sont visibles tant pour la collectivité que pour l'agent : service rendu en proximité grâce au remplacement de l'agent sur son poste initial, remotivation des équipes, remise en confiance des agents, mobilisation pour une reconversion.

Sans création de postes de reconversion, le niveau de service serait dégradé (pas de remplacement des agents inaptes, organisation du travail difficile, démotivation des équipes privées d'une partie de leur effectif) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - la création de sept postes de reconversion en 2007,
- b) - le principe de dix nouveaux postes dédiés de reconversion pour l'année 2008.

2° - La dépense correspondante d'un montant de 200 000 € a été prévue dans l'enveloppe de masse salariale de la Communauté urbaine - exercice 2008 - comptes 641 310 et 645 300.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,